

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

02/2025

Objet : Choix de l'architecte pour la mission complète relative à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des abords de l'église Saint Barthélémy

SEANCE VENDREDI 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 07 février à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 31 janvier 2025 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN

Absents excusés :

Christelle THIEBAULT pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Absents : *Amandine HEBREARD*

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords de l'église Saint Barthélémy, nous avons consulté cinq architectes.

Deux d'entre eux ont répondu à la mission complète d'architecte :

- Cabinet ECO ARCHI à Bollène
- Atelier Lieux Et Paysages à Cadenet et Cabinet architecte CROUX à Lourmarin

La commission MAPA s'est réunie le 21 janvier 2025 pour ouvrir ces deux offres.

Madame le Maire rappelle les critères de jugement des offres à savoir :

- Valeur technique (60%) sera notée selon les sous critères suivants :
 - Compréhension du contexte /25 points
 - Equipe mise à disposition pour la réalisation de la mission /25 points
 - Références similaires /30 points
 - Planning / 20 points

La note « valeur technique » obtenue sur 100 sera pondérée à 60%

- Prix de prestations (40%)

La note sera attribuée en fonction du montant indiqué à l'acte d'engagement et selon l'application de la formule suivante : (offre du moins cher / offre du candidat) x 100.

La note finale « prix » obtenue sur 100 sera pondérée à 40%.

Valeur technique :

Sous critères	ALEP / CROUX	ECO ARCHI
Compréhension du contexte	25	10
Equipe mise à disposition (...)	25	25
Références similaires	30	10
Planning	20	20
Total	100	65
Note pondérée	60%	39%

Prix des prestations :

	ALEP / CROUX	ECO ARCHI
Montant honoraires	24 480.00	20 400.00
(offre moins chère / offre du candidat) x 100 = 83%	83%	100%
Note pondérée	33.20%	40%

	ALEP / CROUX	ECO ARCHI
Note finale	93.20%	79%

Madame le Maire propose que l'Atelier Lieux Et Paysages et le Cabinet architecte CROUX soient désignés comme architectes pour la réalisation de la mission complète d'architecte.

Madame le Maire précise que l'architecte conseil lors de sa permanence du 05 février a émis également un avis favorable au choix de l'architecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de :

- **VALIDER** le choix de l'Atelier Lieux Et Paysages et le Cabinet architecte CROUX
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- **PREVOIR** les crédits nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

